

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation :

3 avril 2023

Date d'affichage

3 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai~~ent~~ent présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Etait absent excusé : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°37/2023 : **BUDGET COMMUNE 2023**

Le Conseil Municipal **VOTE**, à la majorité des présents (**Pour : 13 dont 1 pouvoir ; Contre : Néant ; Abstention : Néant**) :

Le Budget Primitif 2023 de la Commune (budget principal) qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	1 556 584.36 € , en dépenses et recettes
- Section d'investissement	1 673 369.48 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

